AIA Bordeaux

la cgt

Communiqué des mandatés CGT au CHSCT.

Nouvelles mesures sanitaires nationales.

Aucun changement dans notre établissement !!

Le 01 avril, s'est tenue la plénière du CHSCT au lendemain de l'allocution présidentielle annonçant les nouvelles mesures et restrictions sanitaires concernant l'ensemble du pays.

Voici un bilan des sujets et interrogations que vos mandatés ont amenés sur cette pandémie :

- Organisation du travail en bordées : cette demande est refusée et l'organisation du travail telle qu'elle est actuellement ne sera pas modifiée.
- Mise en ASA des personnes vulnérables et mise en place du délestage : réponse identique.
- Télétravail : l'arrivée de 13 Smobis supplémentaires (commandés depuis un an) permettent de parvenir à 28 personnels chaque jour en télétravail. L'établissement reste en attente de 70 Smobis supplémentaires. La possibilité de permettre le télétravail doit être obligatoire et prioritaire. La direction partage ce point de vue.
- Restauration : un rappel des règles notamment par rapport aux respects des plages définies générant l'affluence au self va être fait (dans le but de passer de 146 convives à 120 sur la 1ère plage notamment). Une arrivée de 10 tables extérieures doit intervenir prochainement permettant à 20 personnels de pouvoir se restaurer en plein air. Pour faciliter cette possibilité, nous avons rappelé à la direction que l'offre faite à la VAE (Vente A Emporter) doit rester satisfaisante quelques soient les heures de repas choisies. Nous avons insisté sur la nécessité de programmer les horaires des réunions pour éviter les affluences au self sur des créneaux non prévus.
- Attestations de déplacement : au cours de cette réunion, nous avons appris les interrogations des personnels concernant l'octroi d'attestations de déplacement par l'administration. Nous avons demandé la mise en place de ces formulaires. La direction y réfléchit.
- Masques : Nous avons signalé les doutes provenant de la qualité des masques octroyés par l'administration et notamment le fait qu'il est nécessaire d'en utiliser plus de 2 par jour. La réponse apportée est que le nombre de masques est suffisant pour aller au-delà de 2 par jour et qu'aucune information visant à mettre en doute leur efficacité est sortie.
- Vaccination : Nous avons une nouvelle fois demandé s'il serait possible de pouvoir être vacciné sur l'établissement ou à proximité, et si des dispositions administratives seraient mises en place dans ce sens. La direction a répondu qu'un code déjà existant pourrait être utilisé pour aller se faire vacciner. Le service médical a signalé la mise en place de grands vaccinodromes qui pourraient recevoir les ressortissants du Ministère pour vaccination.

Les annonces présidentielles de mercredi soir sont claires, télétravail « systématisé », éviter les affluences et les rapprochements, favoriser les distanciations, d'où la fermeture des écoles. Nous, au Ministère des Armées, nous allons continuer comme avant avec simplement quelques aménagements ou rappels des consignes pour seules armes pour lutter contre cette pandémie. La situation est grave et si les affluences de personnels, les réunions et les croisements de personnes ne sont pas ralentis, les hôpitaux continueront à être sous la vague et le retour « à la normale » sera plus long.

Des organisations du travail et des dispositifs existent au Ministère et ont été éprouvées lors du premier confinement au printemps 2020 : délestage, travail en « bordées, mise en ASA des personnes vulnérables. Toutes ces solutions doivent être utilisées pour que les contraintes de ce mois d'Avril, annoncées comme les dernières soient vécues le moins péniblement possible par les personnels.

Pour se faire, la CGT est en cours d'intervention au niveau ministériel pour :

- la mise en ASA immédiate des personnes vulnérables

- *l'utilisation d'ASA pour garde enfant pendant la période de vacances scolaires* ; pour la CGT la notion de « vacances » devient caduque puisque les crèches, les garderies, les centres de loisir sont fermés et que les familles sont appelées à rester chez elles. Par conséquent nous appelons les personnels à ne pas poser leurs congés tant que les directives ministérielles ne sont pas connues.

Aux remerciements et aux belles annonces d'espoir, doivent succéder la mise en place des mesures nécessaires pour enfin sortir de cette crise.

Bordeaux, le 02/04/2021